Le «Plume-Tambour»

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français

Novembre 2019

N° 100

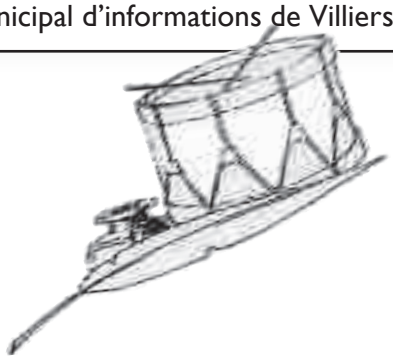

Édito

Après une rentrée festive, une suite « manifestive » ! D'abord la manifestation paysanne à l'initiative de la FDSEA (fédération départementale de la FNSEA) développée dans un article de ce Plume et ensuite une manifestation plus que justifiée d'un collectif villaron pour protester auprès de l'OPH 77 au regard du report sans cesse répété de la livraison des logements des 1 et 2 rue Gabriel Bachet. Retard jusqu'ici sans explication qui met des familles en difficulté. Contacté aussi par la municipalité, OPH 77 devrait faire paraître un communiqué dans ce bulletin municipal.

Vous y trouverez aussi, à l'habituel, les derniers comptes-rendus des Conseils Municipaux, le dernier contenant pas mal d'informations. Une dernière vient de tomber ; elle concerne le financement de la rue Gabriel Bachet, on peut raisonnablement espérer, grâce à plusieurs courriers auprès des ministres, que nous toucherons une partie de la subvention TEPCV (Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte.).

Enfin, après les fêtes en extérieur, vient le temps de moments de convivialités plus cosy où la chaleur humaine remplace la chaleur solaire. Vous verrez qu'il y en a de nombreux à venir et comme le prochain Plume Tambour paraîtra qu'après Noël, par anticipation je vous le souhaite le plus heureux possible.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	Page 1	Petites annonces	Page 13
Conseil Municipal du 11 septembre 2019	Page 2	Demain	Page 14
Conseil Municipal du 15 octobre 2019	Page 4	hier	Page 20
Actualité	Page 7	Infos utiles	Page 22
Vie du Village	Page 9	Agenda	Page 24

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Philippe Beaudoin, Adjoints, Régine Rey, Jérôme Champion, Michel Coterot et Cédric Thibaut Conseillers municipaux

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut (pouvoir à Cédric Thibaut), Emmanuel Houdant(pouvoir à Véronique Girard), Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Yves Lechevallier)

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos

Secrétaire : Jérôme Champion

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h50.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Fiche de sécurité Foyer Jean-Louis Garban

Monsieur le Maire fait le point sur les conclusions de la visite de contrôle de sécurité au Foyer Jean-Louis Garban du 30 Juillet dernier et qui avait été soigneusement préparée.
Il en ressort qu'après quelques compléments de maintenance et contrôles supplémentaires on peut espérer obtenir un avis favorable de la commission de sécurité des ERP qui pour l'instant maintient, à l'habituel, son avis défavorable.
Le représentant du SDIS, principal interlocuteur en la matière, a conseillé d'adjoindre aux conventions passées entre la municipalité et les divers occupants des différentes salles du Foyer Jean-Louis Garban, une fiche de sécurité.
Il a fait parvenir un modèle de cette fiche qui précise l'effectif maximum de la salle, sa situation dans l'ensemble du bâtiment, les issues de secours et les endroits des dispositifs de sécurité. Elle rappelle les numéros de téléphones d'urgence. Elle complète aussi les limites d'utilisation de la salle. Enfin elle transfère la responsabilité sécurité de la municipalité à l'utilisateur de la salle.
Monsieur le Maire précise qu'un modèle type de cette fiche a été transmis aux conseillers.
Il demande donc au Conseil de lui confier la rédaction de cette notice de sécurité et de l'autoriser à adjoindre cette notice aux conventions qui lient la municipalité aux différents utilisateurs des salles du Foyer Jean-Louis Garban.

Le Conseil accède à ces demandes à l'unanimité.

Attribution par le SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de programmation) d'un reliquat à Villiers-sous-Grez, suite à sa dissolution.

Monsieur le Maire expose que la mise en œuvre par la préfecture de la substitution de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au syndicat mixte d'étude et de programmation (SMEP) pour la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) de Fontainebleau, entraîne la dissolution du dit syndicat.
Il a été déterminé au vu du compte administratif du dernier exercice d'activité et de la clé de répartition qui porte sur le nombre d'habitants au dernier recensement INSEE, que le reliquat du solde de Villiers-sous-Grez s'élève à 899,98 euros.
Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est d'accord avec le tableau de répartition et s'il est donc d'accord sur la perception du solde précité de 899,98 euros.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Choix du prestataire pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la rénovation de la Station d'Epuration (STEP).

Monsieur le Maire informe que ce choix a été retiré de l'ordre du jour car l'analyse des candidatures issues de l'appel d'offre, faite au niveau départemental, ne pouvait pas être terminée pour la date de ce conseil.

Une réunion aura lieu en Mairie le 17 prochain pour prendre connaissance des conclusions de l'analyse qui feront l'objet d'un ordre du jour au prochain conseil.

Report du transfert à la CCPN de la compétence eau et assainissement au 1er Janvier 2026.

La préfecture nous informe que sur les 21 communes de la CCPN, 18 ont délibéré dans les délais contre le transfert à la CCPN au 1er Janvier 2020 de la compétence eau et assainissement. Elles représentent 96% de la population de la CCPN. Ce transfert se fera de facto au 1er Janvier 2026. Les communes gardent la faculté d'anticiper cette date en délibérant à nouveau.

Demande du SDESM (Syndicat des Energies de Seine et Marne) pour la pose d'enregistreur de tension.

Le SDESM mène une enquête de contrôle de qualité du courant électrique. Pour ce faire il a besoin de poser chez des volontaires un enregistreur de tension pendant une semaine. Monsieur le Maire est lui-même volontaire, il demande à l'assistance s'il y a d'autres volontaires. Cédric Thibaut se propose.

Balayeuse :

Elle est en révision normale au garage de Villiers. Elle n'est pas en panne.

Cimetière :

Négligé pendant les vacances, il est actuellement en entretien et doit être au mieux pour la Toussaint.

Chemin des 3 pierres :

Régine Rey fait remarquer qu'il a besoin d'un entretien pour ses bas-côtés (rotofil).

Conteneurs :

Les conteneurs qui sont actuellement positionnés au niveau du stade vont regagner leur emplacement prévu dans la nouvelle configuration du parking du foyer.

Remerciements :

Plusieurs associations ont remerciés le Conseil pour les subventions accordées. Le dernier remerciement en date concernant les dons du sang a été transmis au CCAS.

Exposition 4 villages au fil des saisons :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avis favorable émis par la commission Patrimoine et Culture du PNRGF à la demande de subvention pour l'exposition 4 Villages au fil des Saisons. Si cet avis est confirmé au conseil syndical, Villiers pourra prétendre à 693 euros de subvention.
Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question diverse n'est posée, le Conseil est clos à 21 heures 35.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2019

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, Adjoints, Régine Rey, Jérôme Champion, Michel Coterot, Conseillers municipaux

Absents excusés : Cédric Thibaut (donne pouvoir à Anne-Marie Thibaut)**,** Emmanuel Houdant(donne pouvoir à Véronique Girard)**,** Ludovic Jeannotin (donne pouvoir à Yves Lechevallier)

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos

Secrétaire : Régine Rey

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Autorisation de signature du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la station d'épuration (STEP)

Vu le code des marchés publics
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.21 22-21 6° qui prévoit que le Conseil est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous contrôle.

ARTICLE 1 – Objet du marché

Le marché concerne le projet de rénovation de la station d'épuration de Villiers-sous-Grez.

ARTICLE 2 – Choix de la procédure de consultation

La consultation des entreprises a été réalisée sur la base d'une procédure adaptée selon l'article 27 du code des marchés publics, car le montant de l'estimation des travaux était inférieur au seuil qui impose une procédure formalisée.

ARTICLE 3 – Critères devant départager les offres

Afin de départager les candidats, le règlement de consultation rédigé par le SATESE 77 (service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration) a prévu que les offres soient classées en fonction de critères techniques énoncés dans un mémoire, et sur la base du montant de l'offre.
Les critères techniques sont pondérés à 60% de la note et le critère prix à 40%.

Article 4 -Déroulement de la procédure

Un avis d'appel public à la concurrence est paru au BOAMP le 03/07/2019. A l'issue du délai fixé au règlement de la consultation, 6 offres ont été reçues. Ces offres ont été jugées recevables et ont été analysées par le SATESE 77 et classées selon les critères du règlement de la consultation.
L'ensemble des éléments d'analyse et de classement des offres figure au rapport d'analyse rédigé par le SATESE 77.

Article 5 – Choix de l'entreprise

Le pouvoir adjudicataire a retenu le candidat classé premier sur la base des critères du règlement de consultation.
Dans ces conditions le marché sera dévolu à la société SETEC HYDRATEC dont le siège social est 42-52 quai de la Râpée 75012 PARIS et plus particulièrement à son agence Paris-Sud située à Lieusaint dans le 77, pour un montant Hors Taxe de 42.090,00 euros soit 50.508,00 euros T.T.C.

Article 6 – Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de l'entreprise SETEC HYDRATEC pour un montant de 42.090,00 euros H.T. et à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Prêt pour le financement de la réhabilitation lourde d'un demi-corp de ferme situé à Villiers-sous-Grez au 27, rue Gabriel Bachet, en trois logements et un local paramédical pour deux activités.

Monsieur le Maire rappelle que se poursuit en ce moment la réhabilitation du 27 rue Gabriel BACHET, les travaux ayant commencés en juillet dernier.
Le montant total des travaux, y compris les honoraires de la maîtrise d'œuvre est estimé à 606.424,75 euros TTC pour une TVA moyenne de 10%.
La région par le contrat rural apporte un financement de 24.173 euros. Le département par la même voie : 18.130 euros. L'Etat par le biais d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 127.387 euros. Reste donc en part communale 436.734,75 euros.

Monsieur le Maire souligne que cette estimation ne tient pas compte des études préalables, ni des travaux de préparation du chantier comme le désamiantage. Cette enveloppe déjà avancée est d'un montant de 39.844,20 euros TTC. Il faut en effet rappeler que la réhabilitation du bâti ancien ne bénéficie pas du FCTVA. Enfin, dans les chantiers de rénovation on n'est pas à l'abri de quelques surprises hors marché.
Compte tenu de ces différents facteurs,
Compte tenu des taux d'emprunt particulièrement faibles en ce moment,
Monsieur le Maire a sollicité trois établissements bancaires pour un prêt de 475.000 euros remboursable sur une estimation de mensualité de 1.750 euros. Ce montant correspond au total espéré de la location des deux T2 et du T3. Les revenus issus de la location des deux cabinets paramédicaux servant de provision pour régler les charges de gestion, d'assurance et foncières.

La caisse des dépôts et consignation n'a pas répondu car ses taux sont conditionnés par le livret A. Elle ne pourra pas être concurrentielle avec d'autres établissements.
Deux banques ont répondu et proposent un prêt sur 25 ans. Cette durée est fréquente pour les travaux sur le bâti et permet de satisfaire à des mensualités proches de la somme cible.
La Caisse d'Epargne répond sur un taux fixe de 0,99% pour des mensualités de 1.789,29 euros.
Le Crédit Agricole répond sur un taux fixe de 0.73% pour des mensualités de 1.733,34 euros.

Les conseillers ayant eu connaissance des documents détaillés débattent sur ces deux propositions. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité donne son accord à la proposition du Crédit Agricole de Brie Picardie et conclueen demandant à Monsieur le Maire de confirmer auprès de cette banque l'adoption de son offre et le mandate à signer toute pièce nécessaire à son obtention.

M. le Maire rappelle les conditions du prêt, le tableau d'amortissement sera joint en annexe à la délibération.

Montant : 475.000,00 euros
Durée : 25 ans
Taux fixe : 0.73%
Déblocage : Possible par tranches pendant la période de garantie de 12 mois
Périodicité : Trimestrielle
Echéances : Constantes (amortissement progressif du capital et intérêts dégressifs)
Frais de dossier : 475,00 euros

Numérotation de la parcelle AB 692

Le nouveau propriétaire de la maison située sur les parcelles référencées au cadastre de Villiers-sous-Grez section E, numéros 1836, 1838 et 1840 au lieu-dit La Croix à Main nous demande de lui attribuer une adresse postale.
Ce nouveau foyer est issu d'une découpe d'un bien plus important dont l'adresse postale est Hameau de Busseau, 1 route de Villiers.
Il est donc proposé au Conseil de donner pour adresse postale à ce nouveau bien : Hameau de Busseau, 1bis route de Villiers.
Le Conseil, à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE :

Point sur l'aire de jeu place Ginkgo Biloba
Le marquage au sol pour la pose du tobogan est fait, ainsi que l'emplacement des dalles d'amortissement. Le gazon en rouleau sera positionné dés que possible pour finir la zone d'amortissement à la périphérie des dalles. Les travaux sont en bonne voie d'exécution.

Réunion Correspondant Défense
Elle a eu lieu à l'école de gendarmerie de Melun et a été très instructive sur le fonctionnement des différents corps d'armée.
Notamment, le Lieutenant-Colonel Vera a présenté tous les avantages du service militaire volontaire s'adressant aux jeunes fille et garçons de 18 à 25 ans. Par ce biais

une formation à tous les métiers du secteur public et privé est possible avec des diplômes à la clé. En fonction de la formation choisie la durée est de 6 à 20 semaines. Les formationssont gratuites et bénéficient d'une petite rémunération. Une ouverture non négligeable pour des jeunes en recherche d'objectifs pour leur avenir… Un article plus détaillé sur le sujet paraitra dans la rubrique « infos utiles » du Plume Tambour de novembre.

Réunion du Comité Syndical du SMETOM

Elle à eu lieu le 9 octobre dernier à Saint-Pierre-lès-Nemours. Il en découle deux infos à relater.

1) Une expérience de référence; le SMETOM devait faire réaliser pour la commune de Grez sur Loing des travaux de terrassement pour la mise en place de colonnes enterrées en deux endroits différents pour un montant de 35 268 €. Il a été convenu que la mairie de Grez rembourserait au SMETON cette somme par mandat administratif suite à l'émission de titres de recettes. Néanmoins, le trésorier ne souhaite pas que la mairie rembourse le SMETON de cette manière mais souhaite qu'une convention entre le SMETOM et la mairie de Grez soit passée à cet effet. Pour conclure ce chapitre, les travaux ont été interrompus en raison de la présence trop importante d'eau. Les travaux de remblaiement du chantier ont été à la charge du SMETOM (9 000 € TTC)

2) Le prix de vente des composteurs sera à la hausse, ci-dessous en TTC.

25 € modèle bois individuel 400L
31 € modèle bois individuel 600L
35 € modèle bois collectif 600L
34 € le bac à broyat
50 € composteur 1 000L

Fibre optique

D'une part, nous constatons un retard des travaux dans le village, travaux confiés à Fibre Seine et Marne Numérique, d'autre part, nous n'avons pas encore eu de propositions concrètes concernant la desserte du Hameau de Busseau. La desserte aérienne étant refusée car impossible, vu la situation des lieux, la proposition de desserte enterrée devait être automatique…

Point sur la route de Larchant

Après les travaux d'élagage récemment faits, la route de Larchant redevient encore dangereuse, la repousse des buissons gêne la visibilité. L'ONF doit intervenir pour son entretien vers la fin de ce mois. Nous nous opposons à de nouveaux travaux du même genre tant qu'une convention ne sera pas signée entre l'ONF et les communes intéressées, concernant le futur de l'entretien de ces routes.

La manifestation des cultivateurs

M. le Maire a reçuune délégation composée de délégués de la FDSEA 77, de Jeunes Agriculteurs et d'agriculteurs, la semaine dernière. Il y a eu de nombreux participants. La discussion a porté sur la culture des terres agricoles incluses dans le périmètre urbain ou proche du village de Villiers-sous-Grez, le choix de la culture de végétaux qui, sans produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate et/ou des perturbateurs endocriniens, offrent un rendement satisfaisant et les directives européennes, non homogènes à tous les pays de la communauté, ont été également évoquées. Bien qu'animée, mais courtoise elle a permis à chacun d'exprimer son point de vue. Prochainement il y aura un article sur le sujet dans le Plume Tambour.

Remise en place des conteneurs de tri

Les colonnes du tri des verres et vêtements ainsi que le bac à ordures positionnés au niveau du stade réintègrent l'emplacement, prévu à cet effet, dans la nouvelle configuration du parking du foyer.

Bail communal

Le bail de la locataire du logement communal du 3 rue de Larchant arrivant à échéance a été transformé en bail précaire ayant cours jusqu'à la livraison du logement réservé à l'OPH 77. Ceux-ci doivent nous faire parvenir un communiqué expliquant les raisons de l'immense retard à la livraison qui n'est toujours pas commencée.

Avis de candidature à l'UNESCO

Pour rappel, un projet de candidature pour inscrire au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO la forêt périphérique de Fontainebleau est en cours de rédaction. Le Château et le Parc étant déjà inscrits. Autours de cet objet il y a une zone tampon destinée à lui servir d'écrin et à le protéger. Comme plusieurs communes de CC du Pays de Nemours, Villiers est dans cette zone tampon. Il a été demandé que la CCPN émette un avis sur cette candidature. Après en avoir délibéré au dernier Conseil Communautaire, la CCPN a émis un avis défavorable.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question diverse n'est posée, le Conseil est clos à 21H45.

Actualité

Manifestation FNSEA

J'ai été contacté fin septembre par la sous-Direction du Renseignement Territorial de Seine-et-Marne (DDSP 77). Elle me demanda, suite à mon arrêté du 17/09 portant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, si j'accepterai de rencontrer le 8/10 une délégation composée de la secrétaire générale adjoint de la FDSEA 77, du secrétaire général, du 1er Vice-président et d'un agriculteur de la commune. J'ai accepté et le 8/10 à 15 heures je recevais dans la Mairie une bonne dizaine de personnes et devant la Mairie bon nombre de tracteurs et d'agriculteurs. Ce collectif était une partie de celui qui avait bloqué le péage de l'A6 depuis le matin. Certains n'avaient pas bu que de l'eau. On était loin de ce qui m'avait été proposé.

Aucun membre de la délégation, sauf notre agriculteur, n'avait lu l'arrêté. C'est d'ailleurs lui qui a rappelé que l'arrêté n'impactait qu'une quinzaine d'hectares pour tout le territoire de la commune. La FNSEA campe sur une position de principe et tous ses arguments convergent pour elle sur une évidence : on ne peut pas se passer de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dont la dangerosité n'a pas été prouvée « scientifiquement » et dont l'utilisation est sévèrement réglementée. A ajouter la diminution des quantités employées et le progrès des outils qui limitent la diffusion alentour.

De mon côté je n'étais pas d'accord sur la non dangerosité des produits et surtout, c'est là le fond du problème, pour moi, sur le fait qu'on ne pouvait pas se passer de leur service. J'ai eu le plaisir de dire directement aux représentants de la FNSEA et devant les deux représentantes de la DDSP 77 qui ont pour mission de faire remonter les échanges auprès de l'état, que je considérai qu'ils prenaient les paysans en otage et les décérébraient en leur retirant leur libre arbitre. J'ajoutai que je trouvais étonnant qu'ils défendent un mode de culture et d'élevage qui menait à la misère la majorité d'entre eux.

Par contre j'étais d'accord avec eux pour regretter la dégradation de l'image du paysan et les violences dont ils sont aujourd'hui victimes. Evidemment pour la FDSEA 77 la cause première est une campagne de presse au service d'écologistes extrêmes, pour moi, le résultat de la politique agricole imposée par les décideurs dont ils font partie. En revanche tout le monde était d'accord sur la responsabilité de la grande distribution.

En finale de cette première partie j'ai pris connaissance, sans l'examiner, de « la charte bon voisinage » censée gérer les rapports entre agriculteurs et riverains des terres agricoles.

Les représentants de la FDSEA 77 m'ont demandé d'annuler l'arrêté. J'ai répondu que je ne le ferai pas sous la menace et sans avoir pris le temps de peser les termes de la charte.

Dehors, les cris montaient et je suis allé leur dire ce que je viens d'écrire. J'ai reçu le baptême des œufs, des invectives et des menaces. L'inquiétude devenant visible dans les yeux des gendarmes de la brigade de La Chapelle La Reine que je remercie vivement et sur les conseils des délégués syndicaux nous sommes rentrés en Mairie en petit comité.

Au lieu d'annuler l'arrêté, je pouvais simplement le suspendre pour réfléchir à l'adhésion de la charte et prévoir une nouvelle entrevue. Devant la montée de l'agressivité et sachant que de toute manière l'arrêté ferait bientôt l'objet d'une demande d'annulation par la préfecture devant le tribunal administratif, j'optai pour cette solution qui a permis de calmer le jeu. Courageux je l'espère, mais pas téméraire, je le reconnais.

Depuis j'ai pris un arrêté de retrait, ayant examiné la charte de « bon voisinage » qui, en résumé, affirme que les agriculteurs respectent les modes d'emploi des produits et leur demande, ainsi qu'aux élus, aux organismes professionnels et aux associations de riverains ou de protection de l'environnement, d'expliquer le bienfondé de la pratique agricole actuelle. A aucun moment il n'est question d'envisager un autre protocole. Je n'adhère pas.

Depuis, et croisant l'arrêté de retrait, j'ai reçu par le tribunal administratif de Melun communication de la requête présentée par la préfecture demandant l'annulation de l'arrêté portant sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Conclusion : j'ai pu, à ma toute petite mesure, par le biais de cet arrêté, vivre une expérience et attirer l'attention sur le fait qu'il faut faire plus pression sur les décideurs que sur les agriculteurs qui ne sont plus que des exécutants. Je pense, contre leur gré et à terme, que ce type d'arrêté d'interdit est un service à leur rendre. Ce n'est pas parce qu'on nous demande de nous taire qu'il ne faut rien dire. Il faut aussi mener une action pour

remettre en cause la grande distribution et revoir nos pratiques de consommation.
Pour Villiers, je suis sûr que nos agriculteurs auront à cœur de respecter les riverains des terres agricoles. Dans le cas contraire l'arrêté pourrait être symboliquement repris.
Enfin, puisqu'il est impossible de se passer du glyphosate, suivons de près la vie agricole autrichienne vouée aux gémonies puisque depuis Juillet dernier ce pays a décidé de s'en passer !
Si l'UE forçait l'Autriche à annuler cette décision elle prouverait une fois de plus que, à l'égal de l'état français, ce sont les groupes pharmaceutiques et de l'agro-industrie qui mènent le bal.

Yves Lechevallier

SAPEURS-POMPIERS
« OUI, NOTRE MAISON BRÛLE VRAIMENT ! »

Par Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne

Extrait du Parisien du 22/09/2019

« Notre maison brûle », mais qui viendra à son secours ?
Alors que les sapeurs-pompiers ont engagé un mouvement de grève depuis trois mois, le ministère de l'Intérieur reste muet. Seules les institutions territoriales, départements, Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS) ont prêté attention à ce mouvement.
Dans notre pays, si l'organisation des sapeurs-pompiers relève des préfets, ce sont les départements et les communes qui les financent. Si le gouvernement donnait satisfaction aux revendications financières des sapeurs-pompiers, ce serait aux conseils départementaux (principaux financeurs) et aux communes de payer. Or, l'Etat interdit aux premiers d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement au-delà de 1,2 % par an. Quant aux secondes, elles disposent de marges de manœuvre minimes. La seule augmentation de la prime de feu aurait pour conséquence une charge nouvelle de 3,6 millions d'euros dans un département francilien comme la Seine-et-Marne ou de 500 000 € pour un territoire rural comme l'Yonne.
Le gouvernement sait combien il fait déjà peser sur les collectivités départementales de charges asphyxiantes : le revenu de solidarité active (RSA), l'aide personnalisée d'autonomie (APA) ou l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MNA)… Cependant la réponse n'est-elle que d'ordre salarial ? Probablement pas. Pas plus qu'elle ne se trouve dans des demandes de créations de postes.
Les sapeurs-pompiers sont exaspérés d'être confrontés quotidiennement à des missions qui pèsent de manière indue sur leur charge de travail et, par ricochet grèvent les finances des collectivités. Les sapeurs-pompiers, y compris les volontaires, sont dotés d'une solide formation et de compétences pointues en matière de secourisme. Ils sont capables d'intervenir en cas d'accidents nucléaires, d'attentats… Et pourtant, chaque jour, ils sont sollicités pour des interventions relevant davantage de l'action sociale. Les « soldats du feu » sont aujourd'hui accaparés par du transport de malades sans gravité ou des interventions qui échappent à toute notion d'urgence. Ils comblent la carence d'autres professionnels du soin. C'est notamment le cas des ambulanciers privés qui font le choix de répondre à des missions plus rémunératrices. C'est aussi le cas quand, faute de traitement immédiat de l'appel par le Samu, les ambulances rouges partent pour éviter de laisser des personnes sans assistance… Et c'est alors que le conflit des sapeurs-pompiers vient télescoper celui des urgences hospitalières. Mouvement enkysté lui aussi depuis six mois.
Des solutions existent pourtant : facturation de certaines interventions « non urgentes », réorganisation de l'accès aux premiers soins de nos concitoyens. Le temps est venu d'engager au plus haut niveau de l'Etat un véritable diagnostic et d'élaborer — par la norme s'il le faut — les réponses tangibles au capharnaüm sanitaire dont les Français, un jour ou l'autre, deviendront les victimes impuissantes. La majeure partie des revendications des sapeurs-pompiers pourraient tout à fait servir de base à un tel exercice.
Quelqu'un au gouvernement s'en soucie-t-il, les recevra-t-il, les entendra-t-il ? Au feu !

Vie du village

BOITE A LIVRES

Merci à celui qui se reconnaîtra mais n'aime pas être cité, d'avoir construit une nouvelle boîte à livre. Celle-ci a été pensée à l'épreuve des mammouths. Souhaitons simplement qu'elle ne soit pas victime, comme la précédente, du vandalisme ordinaire.
Pour rappel il ne s'agit pas d'y mettre n'importe quoi et en particuliers les rebus. Ces étagères sont un moyen d'échanger ses coups de cœur, de partager un livre « émotion ».
Merci d'en prendre soin et de participer.

Yves Lechevallier

GRAND FROID

Comme tous les ans se met en place le Plan National Grand Froid qui a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une vague de grand froid, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

Conformément à la législation, la commune met en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes de plus de 65 ans et/ou en situation de handicap qui en font la demande. Les informations figurant sur le registre nominatif sont relatives à l'identité, à l'âge, aux coordonnées des personnes, les coordonnées du service intervenant à domicile, la personne à prévenir en cas d'urgence et les coordonnées du médecin traitant. Ce registre permet à l'ensemble des services publics locaux et des organismes associés soient mobilisés et prêts à mettre en œuvre les actions prévues lors du déclanchement du Plan d'Alerte et d'Urgence (Niveau 4).
Au niveau de la commune, dès le déclanchement, par la Préfecture, du Niveau 3 d'alerte, des appels quotidiens sont passés aux personnes inscrites sur le registre pour prendre de leur nouvelle, mais aussi pour faire le point sur des besoins spécifiques et rappeler les précautions à prendre.
La demande d'inscription est réalisée soit par la personne concernée, ou le cas échéant par un tiers, au secrétariat de la Mairie.

Véronique GIRARD

COMMUNIQUE DE HABITAT 77

Une ferme réhabilitée, 12 logements sociaux en cœur de village !

Le projet engagé de longue date va enfin aboutir. Habitat 77 se réjouit de pouvoir organiser l'entrée dans les lieux les familles qui vont occuper les 12 logements et qui patientent depuis de longs mois.

Lorsque ces familles se sont vu attribuer ces logements, le programme était encore en travaux et l'entrée dans les lieux était donc conditionnée par la fin du chantier.

Malheureusement, ce chantier a connu des contretemps nombreux qui ont considérablement rallongés les délais de livraison.

Un bâtiment rénové en apparence, mais des logements non achevés qui n'offraient pas les conditions de confort et de sécurité suffisantes.

Habitat 77 déplore une situation complexe, tant au regard des relations avec le maître d'œuvre qu'avec les entreprises de travaux et un certain nombre de procédures seront certainement engagées.
Une situation bloquée, qui a empêché de pouvoir prendre des engagements fiables quant à la date à laquelle les familles pourraient disposer de leur logement et qui a les laissé dans une attente presque interminable d'autant que l'imbroglio juridique n'a pas permis à Habitat 77 de fournir toutes les explications en temps utile.

Malgré des pertes financières liées aux délais de livraison qui se sont allongés importantes pour l'organisme le niveau d'exigence à l'égard des travaux restant à réaliser est une préoccupation que le bailleur n'entend pas revoir à la baisse.

Ces derniers jours, l'office départemental a fait le choix d'engager les procédures juridiques nécessaires mais de poursuivre, malgré tout, les derniers travaux. De cette façon, l'entrée dans les lieux pourra être organisée avant la fin de l'année 2019.

Cette bâtisse, dont l'histoire est riche pour notre centre bourg, accueillera bientôt de nouveaux habitants et apportera encore plus de vie au cœur de village.

Virginie CASSOTTI
Directrice de Territoire Sud Seine-et-Marne
0164141474 -0646775332
<BAT LOGO HABITAT77+BASELINE_BD0.jpg>

MARCHE DE VILLIERS

Monsieur TERRIER ne peut malheureusement plus être présent sur le marché. Par voie de conséquence, comme il en était le principal acteur, notre marché du Jeudi est « suspendu ».
Il m'a confié qu'il avait été très heureux de le faire et que si les choses s'arrangeaient il reviendrait.
Par contre à sa connaissance il ne connait pas de confrère capable de satisfaire la clientèle villaronne avec sérieux.
Clientèle attachée à son service puisque nombre d'entre vous vont à Egreville ou se font livrer à domicile.
Monsieur Terrier reste sur le marché de Nemours.
Mettons-nous tous à la recherche de forains de qualité, susceptibles de relancer notre marché. Toute demande parvenant en Mairie sera suivie d'un contact.

Yves Lechevallier

Nouveau à Villiers

Bonjour,

Je m'appelle Muriel Verdier, je suis Villaronne depuis 12 ans et suite à une reconversion professionnelle, je me suis installée à Villiers-Sous-Grez en tant que réflexologue plantaire.

Mais qu'est-ce que la réflexologie plantaire, me direz-vous ?
C'est une technique issue de la médecine traditionnelle chinoise, qui consiste à réaliser des pressions sur certaines zones des pieds afin de prendre en charge des déséquilibres dans le fonctionnement de notre corps.
C'est une prise en charge globale, qui permet d'apaiser ou de réveiller les organes, elle est préventive.
La réflexologie apporte une sensation de détente et d'apaisement.
Une séance dure environ 45 minutes, et se déroule dans le calme.
Je vous propose une séance d'initiation d'au moins 20 minutes qui vous permettra de découvrir la réflexologie et pour les gourmands une séance complète.

La réflexologie a un champ d'action assez vaste, s'adresse à une population de tous âges et elle peut être mise en place pour :

- *Stimulation système immunitaire.*
- *Insomnie.*
- *Migraine.*
- *Constipation.*
- *Jambes lourdes/problèmes de circulation sanguine.*
- *Sinusite.*
- *Angine.*
- *Problèmes articulaires.*
- *Problèmes de dos.*
- *Allergie respiratoire… Et bien d'autres !*

N'hésitez pas à me contacter, je serai heureuse de partager cette pratique qui me passionne.
Je suis installée au 6 bis rue de l'église et joignable au 06 44 67 80 12.
Courriel ; arcreflexe77@gmail.com, déplacements à domicile sur demande.

À bientôt,
Muriel.

REIKI

Stéphanie BEAUVAIS, praticienne de Reiki, vous accueille sur rendez vous à son cabinet situé au 6 bis rue de l'église à Villiers sous Grez.
Après avoir bénéficié du Reiki en tant que patiente, Stéphanie a commencé à se former au Reiki il y a 4 ans.
Praticienne dispensant ses séances lors de déplacements à domicile depuis 2017, Stéphanie décide au mois de Juin 2019 d'ouvrir son propre cabinet afin de mettre ses compétences à disposition de tous ceux qui en ont besoin, dans un cadre confortable et accueillant.

Qu'est-ce que le Reiki ?

Issu de la médecine Japonaise, le Reiki est une méthode thérapeutique simple et naturelle basée sur un travail énergétique.

Le praticien de Reiki « **canalise** » l'énergie afin de la transmettre à la personne qui en a besoin.
Par apposition des mains, le praticien de Reiki rétablit la circulation des énergies afin de relancer une dynamique du corps.
Le Reiki prend en compte tous les niveaux du corps et agit sur la totalité de l'être : physique, mental et émotionnel.
Cette méthode soulage chaque aspect de notre vie que l'on soit malade ou en bonne santé.

Quels sont les bienfaits du Reiki ?

- Restaurer l'équilibre naturel de tout l'organisme, en apportant une détente profonde et un supplément d'énergie.
- Stimuler le processus d'auto-guérison en renforçant le système immunitaire.
- Libérer les tensions nerveuses et équilibrer les émotions.
- Apaiser l'effervescence de l'activité mentale et clarifier les pensées.
- Corriger les déséquilibres énergétiques et les blocages émotionnels.

Stéphanie Beauvais
Praticienne de Reiki
06 19 40 82 09

Plus d'informations sur Facebook : Stéphanie Beauvais – Praticienne de Reiki

Petites annonces

La rentrée de l'AGVBM

La Gym à Villiers-sous-Grez, ça continue !

Rendez-vous tous les vendredis dans la salle de danse de 15H à 16H.

Inscription sur place

Plus d'information sur notre blog :

agvbm.typepad.com

Demain

Bibliothèque de Villiers-sous-Grez

Allée Jean Tardieu, derrière l'église et le foyer rural

Lecture
par un(e) comédien(ne)
d'un texte
qui lui tient à cœur

conte
théâtre
nouvelle
poésie
extrait de roman...

BONNES NOUVELLES

Samedi 2 novembre 2019, 18h30

« La stratégie des cœurs simples »

fable contemporaine de et lue par

Jean-Gabriel Nordman

- Entrée libre -

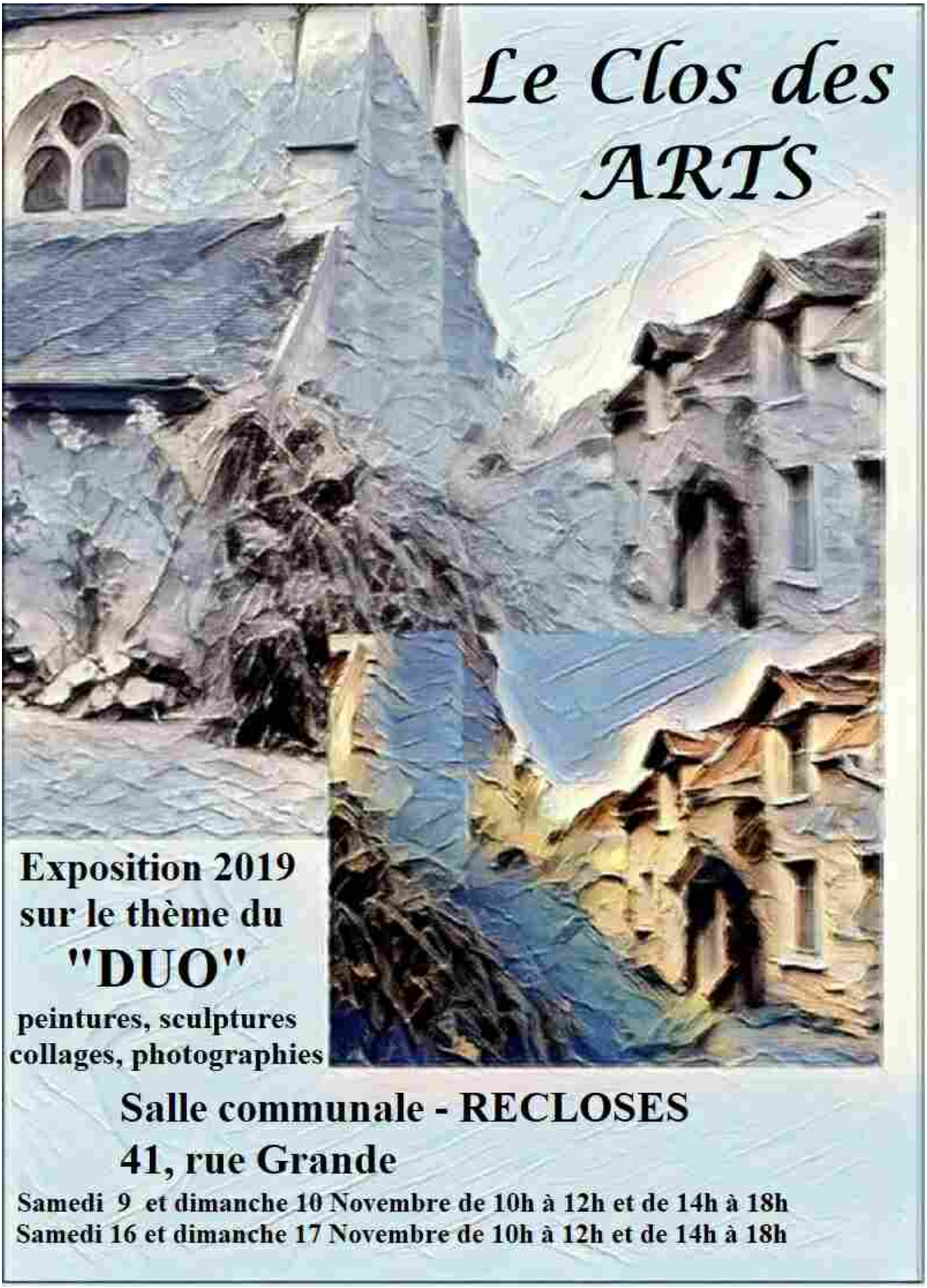
Le Clos des
ARTS
Exposition 2019
sur le thème du
"DUO"
peintures, sculptures
collages, photographies
Salle communale - RECLOSES
41, rue Grande
Samedi 9 et dimanche 10 Novembre de 10h à 12h et de 14h à 18h
Samedi 16 et dimanche 17 Novembre de 10h à 12h et de 14h à 18h

SAMEDI 16 NOVEMBRE, 20h30

foyer annexe Villiers-sous-Grez

FILM DOCUMENTAIRE

...« chaque homme est un morceau du continent, une partie de l'ensemble. » Nul Homme n'est une île est un voyage en Europe, de la Méditerranée aux Alpes, où l'on découvre des hommes et des femmes qui travaillent à faire vivre localement l'esprit de la démocratie et à produire le paysage du bon gouvernement. Des agriculteurs de la coopérative le Galline Felici en Sicile aux architectes, artisans et élus des Alpes suisses et du Voralberg en Autriche, tous font de la politique à partir de leur travail et se pensent un destin commun. Le local serait-il le dernier territoire de l'utopie ?

- Entrée libre -

MARCHE DE NOËL

Les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019, l'Amicale villaronne organisera son marché de Noël bisannuel.

De 10h à 18h30 vous trouverez du champagne, des chocolats, des salaisons, du miel et ses dérivées gourmandes, des confitures originales faites « maison », des jeux, ainsi que des vêtements, des décorations de Noël et des petits cadeaux originaux faits à la main.

Dans l'après midi de samedi et dimanche vin chaud et châtaignes grillées seront offerts aux visiteurs. Venez nombreux respirer cet avant goût du parfum de Noël !

BONNES NOUVELLES

Elles continuent le Samedi 7 décembre à 18h30 !
Serge Kribus, magnifique acteur et grand auteur de théâtre nous fera l'honneur de venir nous lire un de ses textes. Le titre de celui-ci sera précisé ultérieurement.

Amicale Villaronne.

Organisée par l'association DMD
A La Chapelle la Reine

Dimanche 24 novembre
Salle de la poste
Ouverture au public de 10h30 à 16h30

Plus d'infos et conditions de participation :
Christelle au 06 64 27 06 97
ou sur www.assodmd.fr

Villiers-sous-Grez

Vendredi 22 novembre

Soirée BEAUJOLAIS

Ambiance musette
assurée par
Jean-François
CARCAGNO

Buffet campagnard

Foyer Jean-Louis Garban
à partir de 20 h

17 €

Soirée organisée par « Le Coq Chantant »
Réservations : Sylvie : 06 19 40 22 07
Rémy : 06 84 63 04 86

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 8 décembre à 14 h 30

Foyer J.L. Garban de Villiers sous Grez

Spectacle pour les enfants avec

la Compagnie de Bidule

« L'UNIVERS DE BIDULE » est un spectacle merveilleux qui raconte les péripéties d'un clown magicien, PATSY venant d'une autre planète

Ce spectacle ouvert à tous les enfants sera suivi d'un goûter en attendant le Père Noël pour la remise des cadeaux aux petits Villarons

Manifestation organisée par la Municipalité

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

LE REPAS DES AÎNES 2019

Le repas des Aînés aura lieu, cette année, le dimanche 15 décembre, à partir de 12 h au foyer Jean-Louis Garban.
Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 novembre à la Mairie.
Pour rappel, ce repas est gratuit pour les personnes en résidence principale à Villiers sous Grez et âgées de 65 ans et plus. Pour toute autre personne, il sera au prix de 33 €.

Il est pris en charge financièrement par le CCAS pour tous les villarons de 65 ans et plus. La Commune prendra en charge le champagne et la musique.

Le traiteur retenu cette année est « Le jardin du gout » de Dammarie les Lys

Le menu :

Apéritif : Sangria blanche accompagnée de 4 mignardises variées
Entrée : Foie gras de canard mi-cuit, chutney de coings et pomme, brioche « maison »
Trou normand
Plat : joue de bœuf braisée, crémeux de carottes aux agrumes, jus de cuisson
Fromage : Coulommiers fourré aux pommes revenues au Calvados, mesclun de salade
Dessert
Café

Le tout accompagné d'eaux plates et gazeuses, vin rouge et blanc.

Véronique GIRARD

Hier

CONCERT DU CHŒUR « PRELUDE » : EMOTION !

Le 20 Septembre dernier, dans l'église Saint Etienne bourrée à craquer et après une longue absence forcée, le chef titulaire de la chorale Carlos Fassino reprenait la main. Deux œuvres au programme : la messe n°2 de Franz Schubert et la messe pastorale d'Anton Diabelli. Cette dernière peu connue contraste avec les autres œuvres du genre par une légèreté et un optimisme contenu mais toujours présent. Un vrai régal.
Le rappel fut émouvant car Carlos laissa la direction à Sergio Morales qui avait pris la responsabilité du Chœur en son absence. Tous deux furent réunis dans un très beau mot de conclusion d'Elisabeth Jestaz-Cazes, Présidente de Prélude.
Sans doute joyeux de chanter en harmonie avec ses deux chefs, le chœur et l'orchestre furent meilleurs que jamais. Homogénéité, équilibre, force et rondeur étaient au rendez-vous. Un concert dont on se souviendra.

EXPOSITIONS 4 VILLAGES AU FIL DES SAISONS

Ces quatre expositions avec leurs animationsont remporté un beau succès autant par la participation des artistes que par celle des visiteurs.
Villiers, avec l'automne a réuni 33 artistes avec 61 œuvres sans oublier Antony Timothé et Thomas qui ont réalisé, malgré la pluie, la nouvelle fresque, au foyer, sur le mur de la fosse.
Grand merci à nos musiciens Villarons, Gilles, Gabriel et Philippe pour le petit concert centré sur des musiques et chansons saisonnières lors du vernissage.
Enfin en complément des animations, une initiation au dessin sur une palette graphique avec le concours de l'association la Bulle tech. Le résultat sera visible sur le site de villierssousgrez.fr.
Enfin grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué au beau succès de cette manifestation.

La Municipalité

Infos utiles

LE SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE
Un tremplin pour l'avenir !

Le Service Militaire Volontaire (SMV) est un dispositif d'insertion socio-professionnelle.
Il s'adresse à des jeunes Français, âgés de 18 à 25 ans, décrocheurs scolaires, détenteurs de peu ou pas de diplôme, éloignés du marché de l'emploi.

Volontaires pour intégrer ce dispositif dans un cadre militaire, ces jeunes reçoivent, dans un premier temps, une formation humaine et comportementale.
Par ailleurs, ils sont formés à la conduite en vue de l'obtention du permis B et ils suivent une remise à niveau scolaire et informatique, soutenue par des enseignants de l'éducation nationale.

Après ce premier bloc de formation, les jeunes sont engagés dans des formations professionnelles, qui débouchent sur l'obtention de prérequis adaptés aux besoins des entreprises.Ce parcours permet de remettre en selle ces jeunes en difficulté : il leur inculque savoir-être et formation professionnelle, pour les mener vers l'employabilité.

Les offres de formation sont adaptées aux bassins d'emploi régionaux et sont élaborées avec les entreprises qui recrutent, les branches professionnelles et les organismes de formation.

La finalité de la mission du SMV est une intégration durable des volontaires dans l'emploi et dans la société. Cet accompagnement intensif favorise un apprentissage par palier pour renouer avec la réussite.

Après candidature, les volontaires suivent 3 formations sur une période de quelques mois.
Formation Militaire de 1 mois :sport, vivre ensemble, confiance en soi,apprendre à se dépasser.
Formation Complémentaire de 4 mois : acquisition du permis de conduire, premiers secours, missions citoyennes, remise à niveau scolaire.
Formation Professionnelle 2 à 7 mois : technique de recherche d'emploi, période d'adaptation en entreprise débouchant sur un emploi ou sur une reprise d'un cursus de formation.
Les formations proposées, vont de la restauration, tout corps de métier du bâtiment,
Aéronautique, sécurité, cyber informatique, transport, SNCF, DISNEY, logistique et bien d'autres encore.

Deux types de volontariat

Volontaire stagiaire :
Diplôme requis : aucun

Objectifs : L'insertion professionnelle, une formation pour un emploi.
Une solde mensuelle 313 € est perçue (logé, nourri, blanchi).

Volontaire Expert :
Diplôme requis : CAP / BEP / BAC.

Objectifs : L'insertion professionnelle, poste d'encadrement.
Solde mensuelle 784 € (logé, nourri, blanchi)

Pour toutes informations complémentaires et candidature vous pouvez joindre : le centre de **BRÉTIGNY-SUR-ORGE Tel : 01 69 23 70 02 ou** **recrutement.smvbretigny@gmail.fr**

Madame, Monsieur,

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande Cause du Quinquennat » par le président de la République. Dans ce cadre, **la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue pour notre pays**. Le sujet des féminicides fait malheureusement l'actualité quasi quotidiennement depuis le début de l'année.
Pour lutter contre ce fléau, des outils ont été mis en place et doivent être portés à la connaissance de toutes les femmes :

Une plateforme de signalement et d'information : ArrêtonsLesViolences.gouv.fr
Ainsi que le numéro d'aide pour les victimes et témoins : Téléphone : 3919

Le 3 septembre 2019, le Gouvernement ouvrira **le Grenelle des violences conjugales**. Cette journée sera l'occasion de nombreuses prises de paroles et actions partout dans notre pays et sera une opportunité unique de faire davantage connaître aux citoyens les outils à disposition des victimes, dont le numéro d'appel. Les actions et la communication se poursuivront activement jusqu'à la fin du Grenelle le 25 novembre, et ultérieurement.

Nous sommes tous concernés par la lutte contre les violences faites aux femmes et vous remercions de l'aide que vous pourrez porter à cette journée essentielle de mobilisation.
Le Service d'information du Gouvernement reste à votre disposition pour toute information complémentaire,

Respectueusement,
Le Service d'information du Gouvernement

NOUVEAU SITE

« Les amis du patrimoine des environs de La Chapelle-la-Reine » est en cours de construction vous pouvez dorénavant le consulter à l'adresse suivante :
https://lesamisdupatrimoine.net

Vous pouvez exprimer vos remarques dans l'espace commentaire de la page d'accueil.
Bonne visite et n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques constructives

René FLEUREAU
renefleureau1@9online.fr

Entre deux plumes-tambours, continuez de vous informer
en consultant le site internet de Villiers-sous-Grez
http://www.villierssousgrez.fr

Nos joies nos peines

Bienvenue à :
Mya Challamel, née le 28 août 2019, de Benjamin Challamel et d'Emilie Lefort.
Félicitations aux parents.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Armistice du 11 novembre 1918
Commémoration de la Victoire et de la Paix
Hommage à tous les morts pour la France

LE CONSEIL MUNICIPAL INVITE LA POPULATION

LUNDI 11 NOVEMBRE 2019 à 11 H

AU MONUMENT AUX MORTS POUR LA CÉRÉMONIE
SUIVIE DU DÉPÔT DE GERBES AUX PLAQUES COMMEMORATIVES

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

NOVEMBRE	DECEMBRE
Samedi 09 :Yves Lechevallier	Samedi 07: MichelCoterot
Samedi 16 :Philippe Beaudoin	Samedi 14: Cédric Thibaut
Samedi 23 :Jérôme Champion	Samedi 21: EmmanuelHoudant
Samedi 30 : Anne-Marie Thibaut	Samedi 28: VéroniqueGirard

Samedi 04/01/2020 : YvesLechevallier

Agenda

Réunion du conseil municipal:
15/11 ; 17/12

Lundi 11/11 : **Cérémonie commémorative**

Collecte sélective d'emballages et papiers
06 ; 20 / 11
04 ; 18 / 12
Pas de collecte le 1er/01/2020
Reportée au 04/01/2020

Recréatif

Samedi 02/11 : Bonnes nouvelles (AmicaleVillaronne)
Samedi 16/11 : Film documentaire « Nul homme n'est une île » (Médiathèque)
Samedi 23 et D. 24/11 : Marché de Noël (Amicale Villaronne)
Vendredi 22/11 : Soirée du Beaujolais nouveau (le Coq Chantant)
Samedi 07/12 : Bonnes nouvelles (AmicaleVillaronne)
Dimanche 08/12 : Noël des enfants(La Municipalité)
Dimanche 15/12 : Repas des anciens (La Municipalité)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter la rubrique « Demain »

Parution du prochain plume-tambour : début janvier

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone: 01 64 24 21 03
villierssousgrez@laposte.net

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE
(allée Jean Tardieu)

- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h
bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi
de 13h 30 à 16h
Le samedi matin de 10h à 12h.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo
Mise en page : Dominique Ceraudo, Régine Rey
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
adresse : plumetambour@gmail.com